

COMMUNE DE MALLELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALLELOY s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie, sous la présidence de Jeannine DOUGOUD, Maire.

Étaient présents : Mesdames CHONÉ M.F., CLAUDON F., DOUGOUD J., MAURICE F., MULLER E., Messieurs DE POLI F., FOLLEREAU V., GEORGES E., HEILLIG D., MALO F., TREVIGLIO A.

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
M. GRUNER P. procuration à Mme DOUGOUD J.  
Mme GRUNHERTZ V. procuration à Mme CHONÉ M.F.

Étaient absents : Mme DROIT L., M. TOURSCHER P.

Secrétaire de séance : Françoise MAURICE

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 28 juin 2016, et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 06 juillet 2016.

**ORDRE DU JOUR**

- Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique à l'école ;
- Réhabilitation de l'immeuble de la rue de Custines – demande de subvention ;
- Création d'une commission communale PLU-I ;
- Rapport annuel du service d'eau potable ;
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- Approbation du règlement des activités périscolaires ;
- Décision modificative n° 2 ;
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 23 mai 2016.

Concernant l'organisation de la brocante, Madame CHONÉ demande que soit précisé que le comité des fêtes, faute de locaux pour y accueillir les stands de nourriture et WC, se voit obligé d'organiser la brocante rue de Vénezu.

**MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À L'ÉCOLE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'adjoint technique à l'école qui souhaite une diminution de la durée hebdomadaire de travail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le poste actuel comporte 24 heures de travail par semaine et serait abaissé à 20 heures 30.  
Le Comité Technique a donné un avis favorable lors de sa séance du 27 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant la demande de l'intéressée,

- Vu l'avis du Comité Technique paritaire du 27/06/2016

## **DÉCIDE**

- de supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée de 24 heures hebdomadaires ;
- de créer un poste d'adjoint technique de 20H30 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **PROJET DE RÉNOVATION EN CŒUR DE BOURG – SOLLICITATION DE SOUTIENS FINANCIERS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Dans la continuité de la délibération prise le 29 mars 2016, la Commune de Malleloy a initié une démarche de portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Ce projet de rénovation en cœur de bourg, permettrait la création au rez-de-chaussée de locaux accessibles permettant l'accueil de professions paramédicales et leurs stationnements afférents, et de proposer les surfaces de l'étage à la production de plusieurs logements de typologies variées qui seront, en fonction des appels à projets menés, cédés en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à un bailleur social ou des privés ou conservés en location par la commune.

Les stationnements des logements seront également gérés sur l'emprise du bien

Il s'inscrit ainsi pleinement dans une ambition partagée avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de rénovation des cœurs de bourg, qui a pour objet :

- le développement de l'habitat en densification et au cœur des centralités, en lien notamment avec les enjeux de mobilités et sur des types d'habitat variés permettant la mixité sociale
- le maintien et le développement d'activités,
- la sauvegarde patrimoniale des immeubles et des trames urbaines.

Ainsi, et afin de mener à bien ce projet stratégique, il est nécessaire que la Commune de Malleloy puisse être accompagnée par les différents partenaires institutionnels, et qu'elle puisse solliciter un soutien financier de leur part, sur l'ensemble des thématiques qui seront étudiées et traitées dans cette démarche ambitieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu le rapport soumis à son examen,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier de l'ensemble des partenaires institutionnels qui œuvrent sur les différentes politiques publiques liées au déploiement de ce projet de rénovation urbaine en cœur de bourg.

### **CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE PLU-I**

Madame le Maire rappelle la délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey du 15 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU-I intégrateur, valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Elle présente ensuite le projet de charte de gouvernance définissant les objectifs et enjeux du PLU-I sur les 13 communes.

Il convient désormais de créer dans chaque commune une commission communale PLU-I composée d'élus chargés de l'urbanisme, de l'habitat, des transports, de l'environnement et des paysages, des activités économiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise madame le Maire à signer la charte de gouvernance
- Constitue la commission communale PLU-I comme suit :
  - FOLLEREAU Vincent (toutes commissions)
  - Alain TRÉVIGLIO (urbanisme)

- Françoise MAURICE (environnement et paysages)
- Marie-France CHONÉ (Habitat)
- Frédérique CLAUDON (activités économiques)
- Étienne GEORGES (transports)

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal

- Le rapport annuel 2015 de la société SAUR, délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
  - Le rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable
- et précise que ces documents sont à disposition au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Bassin de Pompey 2015, et signale qu'il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de Mairie et sur le site de la Communauté de Communes.

L'année 2015 est une année charnière pour l'intercommunalité qui a atteint l'âge de la maturité. 20 ans d'existence, au cours desquels, communes et intercommunalités ont bâti un véritable territoire de vie, un territoire de solidarité au service du bien-vivre de ses habitants et du dynamisme économique.

En 2015, le Bassin de Pompey a renforcé son action dans de nombreux domaines. **Le déploiement d'un schéma de mutualisation** entre les services des communes et de la Communauté de Communes vient conforter son rôle auprès des habitants.

Cette évolution s'accompagne d'un **transfert de compétences, de moyens humains et matériels, dans le domaine de la voirie et de la police.**

L'intercommunalité se voit également dotée de nouveaux champs d'intervention **en matière d'urbanisme** avec l'engagement dans un PLU-I, un outil qui se veut garant d'un développement territorial harmonieux et cohérent.

De nouveaux champs d'intervention voient le jour :

- **Dans le domaine de la formation et de la restauration scolaire :** 2015 marque le démarrage d'un vaste projet : celui de la cuisine centrale, qui fournira dès 2017, 1 500 repas par jour aux cantines scolaires.
- **Un nouvel engagement dans la politique de la ville** avec la signature du premier contrat de ville territorialisé avec l'État permettant de déployer une démarche partenariale et concertée en direction de quartiers jugés prioritaires et des populations les plus fragiles.
- 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

## **APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Madame le Maire rappelle que la compétence restauration scolaire sera prise par le Bassin de Pompey à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un nouveau règlement sera mis en place dès la rentrée de septembre. Les changements portent notamment sur les conditions d'inscription et d'annulation aux prestations périscolaires. Celles-ci ne seront possibles que jusqu'au jeudi 12 heures précédant la semaine de prestation.

Elle présente ensuite le règlement qui sera joint au dossier d'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le règlement mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 2 sur le budget général comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

- Compte 73925 : + 1 939 €
- Compte 6541 : + 45 €
- Compte 60632 : - 1 984 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire fait un point sur le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère. Elle informe les élus que le Président a convoqué ce jour les membres du SIAVM à une réunion mercredi 6 juillet pour la présentation de l'étude des eaux claires parasites remise le 10 juin.

### **FORUM SENIORS**

Madame MULLER informe les élus qu'elle travaille actuellement en liaison avec les communes de Faulx et Montenoy sur l'organisation hebdomadaire de réunions sur la santé à la salle polyvalente de Malleloy à compter du 6 octobre à l'attention des séniors.

Elle participe également à des réunions avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour mettre en place un forum séniors qui se déroulera le 24 novembre en Mairie de Custines.